



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 février 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

Monsieur le Maire
de la Ville de
57150 CREUTZWALD

Affaire suivie par Pascal RIDGEN :
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
concernant la réalisation de 8 piézomètres à CREUTZWALD

Réf : PR/

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Réalisation de 8 piézomètres dans les nappes des GTi et alluviale à CREUTZWALD**

Ce dossier a été déposé par : BRGM de Freyming-Merlebach

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°057-2017-00075** en date du 23 février 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.o. La Chargée de mission police de l'eau

Chantal BICHLER

